Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260310-060320266-DE

L'an deux mil vingt six, le 6 du mois de mars *à 10h* se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Loqueffret*, sous la présidence de *Monsieur Louis Marie LE GUILLOU, Maire* de Loqueffret, dûment convoqués le 20 février 2026.

Présent(s) : MM LE GUILLOU Louis Marie, HAMON Alain , JEFFROY Michel, COLAS Pierre, , GARIN Pascal, mmes CLOAREC Martine, ALLAIN sylvie et GONZALEZ marie paule

Absents : QUERE Sabine, JACQUESSON Bernard

Procurations : JACQUESSON Bernard à JEFFROY Michel et QUERE Sabine à LE GUILLOU Louis Marie

Secrétaire de séance Mr COLAS Pierre assisté de Mr LE PAPE Vincent

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DELIBERATION 060320265 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 Commune

Le budget primitif 2026 s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT – Recettes et dépenses 632 887.68€

INVESTISSEMENT – Recettes et dépenses 222 866.04€

Au titre de la fongibilité des crédits mr le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits dans chacune des sections jusqu'à 7.5% des crédits inscrits, exception faite du chapitre 012.

Le conseil municipal vote le budget primitif 2026 du budget principal à l'unanimité par chapitre.

Délibéré et rendu exécutoire
Le 6 mars 2026
Le maire

MAIRIE de LOQUEFFRET 29 Finistère